
Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR26.04PR

concernant

une demande de crédits d'investissement de CHF 1'400'000.- pour la création d'un itinéraire continu de mobilité douce, la réfection de la chaussée et la requalification du carrefour du Châtelard sur la Chaussée de Treycovagnes (route cantonale RC 276-C-P), et de CHF 2'350'000.- pour le renouvellement des réseaux souterrains (eau, gaz, électricité) et l'éclairage public de la ville sur le même axe.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 31 mars 2026.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Pascale FISCHER, Gildo DALL'AGLIO, Nicola DI MARCO, Konrad EHRBACH, en remplacement de Martin LOOS, Olivier MAIBACH, Rachel RYTZ en remplacement de Bladimir MENESES, Philippe PAVID et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Messieurs Pierre DESSEMONTET, Syndic qui remplace Madame Brenda TOSTO, Municipale, Sandro ROSSELET, Chef de service, Benoît CORDAY, Responsable mobilité, André RAINHO, Chef de projet, Yves MENETREY, représentant de la DGMR.

Nous les remercions pour leur excellente présentation. Ils ont répondu à satisfaction aux questionnements de la commission que je vais exposer dans ce rapport.

Rappel :

Ce projet a été initié dans le cadre du projet d'agglomération de première génération, en 2007. C'est la DGMR qui est maître de l'ouvrage. C'est ce qui explique la présence de Monsieur Yves MENETREY, cité dans la délégation municipale.

Le tronçon de la RC 276 concerné par le projet a une longueur d'environ un kilomètre, entre la sortie de la localité d'Yverdon-les-Bains et l'entrée du village de Treycovagnes,

Réseaux souterrains :

Les réseaux souterrains (eau, gaz, électricité) construits dans les années 50 sont dans un piteux état. Ils seront changés et installés dans les remblais.

Alignement des arbres:

Le choix des essences n'est pas encore défini.

Création d'un itinéraire continu de mobilité douce :

Il n'y aura qu'une seule piste (3.50 m de large) que devront se partager vélos et piétons. Ce projet à une seule voie est un compromis. Il fallait préserver les terrains agricoles et les coûts découlant d'expropriations.

Dangers :

La commission se pose la question de la dangerosité de cette cohabitation. Dans la réalité, cet aménagement en dehors de la localité concerne essentiellement les vélos. Les associations Pro vélo et ATE ont été consultés et donné leur aval.

Arrêts de bus:

Certains membres de la commission remettent en question les arrêts de bus bloquants estimant qu'ils créent une tension.

Quatre variantes ont été étudiées. La solution retenue est à nouveau un compromis, évitant plus d'expropriations et par voie de conséquence des coûts supplémentaires. Travys et car postal auront le même arrêt.

Budget :

La commission s'étonne que le budget ait doublé en six ans.

A l'époque certains travaux comme le croisement devant les serres, le mur de soutènement, deux franchissements de cours d'eau, la nature des terrains et des sols avaient été mal évalués. Par ailleurs, les crises du COVID et de la guerre en Ukraine ont provoqué une hausse très importante dans le domaine du génie civil.

De plus les normes ont évolué générant des surcoûts importants.

Participation d'AGGLO :

La commission s'étonne de la faible participation d'Agglo. En fait, cette somme a été plafonnée en 2010. Par ailleurs le Canton et la commune de Treykovagnes bénéficient également de ces subventions.

Réserves financières :

Le projet d'aménagement touchant deux régions archéologiques référencées, le risque de trouver des objets archéologiques est relativement important, raison pour laquelle, une réserve financière a été prévue. Cela induirait également des retards dans l'exécution des travaux.

Démolition du trottoir :

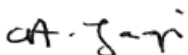
La commission se demande pourquoi le trottoir créé en 2024 doit être démoli. Il s'agissait, à l'époque d'une réparation et non de l'élaboration d'un nouveau trottoir.

Les cyclistes de la commission relèvent avec satisfaction le fait que la piste cyclable soit continue, sans avoir besoin de changer de côté.

Conclusion :

C'est donc à l'unanimité de ses membres présents que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Claude-Anne JAQUIER, Présidente de la commission



Yverdon-les-Bains, le 16 avril 2026